

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille trois le 19 octobre 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2023

**PRESENTS (9)** : Mrs Jean-Philippe VIRONNEAU, Joël CAURRAZE, François BIERRE, , Laurent ROUMEGOUX, Manuel AGUILAR, Alain DAVID, David EYMAS, Mmes Fanny SERRE, Valérie VOGELWEID

**EXCUSES (4)** : YVON Thibaud, VISCARDI Aurélien, William MESTADIER (a donné pouvoir à M. Alain DAVID), Priscilla LAJUS

Secrétaire de séance : Laurent ROUMEGOUX

Le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023 est adopté à l'unanimité

### **DELIBERATION 2023-10-01**

#### **INVESTISSEMENTS 2023**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'investissement pour le service administratif suivant :

- Vidéo projecteur par Bureau Vallée pour un montant de 504.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

ACCEPTE le devis ci-dessus et autorise M. Le Maire à les signer.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

### **DELIBERATION 2023-10-02**

#### **CONGRES DES MAIRES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le congrès des maires aura lieu du 20 au 23 novembre 2023 à Paris, et que Monsieur ROUMEGOUX Laurent adjoint au maire et lui-même y assisteront

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement et de repas à rembourser à M. VIRONNEAU Jean-Philippe Maire, et M. ROUMEGOUX, Adjoint au Maire
- Transports SNCF soit 156.00€ par personne
- Hébergement 653. 34 € par personne

- 1618.68 € Soit un total de qui sera prélevé sur le compte 65312

VOTE A L'UNANIMITE

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **Vie Locale :**

\*Monsieur ROUMEGOUX informe le Conseil Municipal de l'arrêt de la diffusion des matchs de Rugby. La retransmission des matchs a été un succès, les associations ont pu récolter environ 1000 € de bénéfice. Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé à l'organisation de la FANZONE.

\*La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h 15, les enfants<sup>1</sup> de l'école de Saint Martin du Bois se proposent de venir chanter la Marseillaise aux monuments aux Morts.

Cette cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié à la salle des fêtes.

\*Cette année la commune est l'organisatrice du Téléthon qui aura lieu le 09 décembre 2023. Une réunion de la commission est prévue afin d'organiser cette manifestation, ainsi qu'une réunion avec les communes coordinatrices.

### **VOIRIE :**

Monsieur BIERRE informe ses collègues que L'entreprise MALLET a effectué le rabotage sur les différentes portions de routes programmé, ainsi que le Blow Patcher (Point à temps mécanique), ce qui nous a permis de réaliser des économies.

Monsieur BIERRE remercie ses collègues de la commission voirie pour le travail dans le cadre de l'adressage.

Il reste encore quelques points à traiter pour finaliser ce projet.

Suite aux demandes de permis de construire, des travaux sont à prévoir pour les accès, (nettoyage de portions de fossés et pose de regard).

**Cimetière :** Concernant le cimetière des directives nous imposent de ne plus utiliser de désherbant, ce qui pose problème concernant l'entretien du cimetière.

La commission est à la recherche d'autres solutions afin de maintenir la propreté de celui-ci.

**Ecole :** les contraintes que nous imposent la loi Egalin avec l'utilisation croissante des produits Bio et certifiés, l'obligation d'équilibre les menus sur 20 repas nous poussent à étudier différentes solutions pour maintenir le prix du repas demandé aux familles.

La commission va se réunir et fera une proposition au Conseil Municipal.

Suite au renouvellement du contrat transport scolaire, à partir de septembre 2024, le coût du transport des enfants hors RPI seront à la charge des parents.

### **BATIMENTS :**

Monsieur CAURRAZE informe que la commission s'est réunie le 12 octobre dernier et fait part au conseil des sujets qui ont été abordés ;

\*Le chauffe-eau de l'école a été remplacé.

\*Suite à la vente du gîte communal, les nouveaux propriétaires ont demandé la prise en charge des fissures apparues sur le bâtiment au titre de la sécheresse 2022.

L'expert de l'assurance n'a pas retenue la prise en charge de ces travaux au titre de l'état de catastrophe naturelle. Les réparations sont donc à la charge du propriétaire.

\*Une réunion est prévue le 06 novembre 2023 avec un expert pour vérifier tous les bâtiments communaux dans le cadre de la sécheresse.

\*M. CAURRAZE s'est rendu chez M. CAPDEVIELLE concernant un arbre dont les branches tombent sur le terrain de M. BERNON et les feuilles bouchent les gouttières.

M. CAPDEVIELLE propose de faire élaguer son noyer.

\*Les travaux de peinture de la salle des fêtes sont terminés.

Monsieur CAURRAZE signale que la caution de la salle des fêtes sera retenue si l'état des lieux note des dégradations.

\*L'alarme de l'atelier ne fonctionne plus des devis vont être demandés.

\*M. ESTEVE est venu réparer les climatisations de l'école et de la mairie

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Vœux du Maire le 13 janvier 2023 à 11 h 15
- Repas des aînés le dimanche 11 février 2023 à 12 h
- Monsieur le Sous-Préfet souhaite venir visiter la commune, plusieurs dates sont proposées, le 31 octobre, le 09 ou 10 novembre 2023.
- Mme VILLEMBITS a été élue Présidente de L'amicale des Parents d'élèves.
- M. SOULÉ est venu présenter 3 propositions concernant le projet de l'épicerie multi service. Une réunion avec le Conseil Municipal va être proposée afin d'exposer toutes les propositions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Le secrétaire de séance

Laurent ROUMEGOUX



le Maire

Jean-Philippe VIRONNEAU

